

# **Conseil communal de Prilly**

**Procès-verbal de la séance**

**No 7-2016**

**du lundi 14 novembre 2016**

## Procès-verbal de la séance 7-2016 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Patrizia Clivaz Luchez

Lundi 14 novembre 2016 à 20h04, à Castelmont.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à la seconde séance du Conseil communal de l'année législative 2016-2017.

Elle souhaite également la bienvenue à la Municipalité, présente ce soir *in corpore* et elle excuse l'absence de M. Henzelin, municipal

Elle salue enfin la présence de la presse, celle de l'équipe de Sonomix, ainsi que la présence du public.

Mme la Présidente passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

### 1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 66

Excusées : 8

Retard :

Absents : 1

Démissions :

Future admission :

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour.

### 2. Procès-verbal du 10 octobre 2016

Mme la Présidente demande si un Conseiller demande la lecture complète du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente demande si un Conseiller souhaite un correctif, un ajout ou un commentaire.

Ce n'est pas le cas.

**Vote : Le procès-verbal modifié de la séance du 10 octobre 2016 est adopté à l'unanimité**

Mme la Présidente remercie M. Turrian pour la rédaction du procès-verbal.

### 3. Correspondance

Le bureau a reçu de l'Association « Avenir Malley » un courrier. Ce courrier adressé au Conseil communal interpellait directement les Présidents de groupes. Ce courrier a donc été transmis avant la séance aux Présidents de groupes. La Présidente fait la lecture du courrier.

#### LETTRE OUVERTE AU CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

##### **Il est nécessaire d'éclaircir le plan de quartier Malley-Gare sur trois points**

Le 23 mai 2016, le conseil communal de Prilly a accepté le plan de quartier Malley-Gare à l'unanimité moins huit oppositions et une abstention. Lors des discussions, trois informations à notre avis inexacts ont été données sur des points importants.

#### **1. Densité**

Celle prévue à Malley-Gare est très forte : **648 habitants/emplois** à l'hectare, ou un coefficient d'utilisation du sol (CUS) de 3,23.

Lors du débat, le syndic Alain Gillièron a déclaré que « si nous n'avions pas mis les bâtiments à cette hauteur, de par ce périmètre compact, il est évident que le Canton l'aurait refusé. Nous aurions dû accéder à ce CUS de 3,23 ». Propos repris par Colette Lasserre Rouiller (groupe PLR) : « On doit remplir un certain coefficient d'utilisation du sol qui est imposé par le canton ».

Selon Pierre Imhof, chef de service du développement territorial de l'Etat de Vaud, le projet de Plan directeur cantonal mis en consultation en janvier 2016 fixe une densité minimale de **250 habitants-emplois** à l'hectare pour les « sites stratégiques », en deçà duquel « le Canton refusera l'approbation d'un plan d'affectation ». Pour les sites « idéalement situés du point de vue des transports publics » comme Malley, le Canton « préconise » une densité plus importante mais ne fixe pas d'obligation chiffrée.

Il y a une marge très importante entre le seuil de 250 habitants-emplois à l'hectare fixé par le Canton et les 648 proposés à Malley-Gare : plus du double !

Rappelons aussi que la densité de l'hyper centre lausannois oscille entre 250 habitants-emplois à l'hectare et **640 au maximum (rue Centrale)**, la moyenne étant de **385**.

Il est à notre avis inexact d'affirmer que la densité de 648 habitants-emplois à l'hectare est « imposée » par le canton.

#### **2. Proportion de logements**

Dans le plan de quartier Malley-Gare, la part de logements se situera entre 25 et 40% des surfaces construites.

Selon la Municipalité de Prilly, elle découle du « taux maximum admis par l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs », affirmation reprise dans « Le Courrier » du 14 octobre et sur le site web des partisans.

Qu'en est-il ? L'Office fédéral de l'environnement précise qu'en l'espèce, c'est l'article 11a de l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) qui s'applique (coordination avec les plans directeurs et les plans d'affectation). A l'exception des seuils quantitatifs pour les substances et les préparations chimiques, l'OPAM ne définit pas de limites ou d'exigences spécifiques chiffrées, notamment en ce qui concerne les parts de logements. »

Il est à notre avis inexact d'affirmer que l'OPAM limite la part de logements à Malley-Gare.

### **3. Consultation d'experts sur les tours**

Quatre experts ont été désignés en mars 2016 par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) pour conseiller les autorités communales travaillant sur des projets de tours. Lors de la séance du conseil communal du 23 mai, le syndic Alain Gillièron a déclaré que ce pool d'experts « est en train de nous accompagner. Il aura répondu et rendra son rapport pour le PPA Malley-Viaduc. Lorsque nous présenterons Malley-Viaduc, en novembre ou décembre, ses conclusions seront utilisées pour le concours ». Cette affirmation a été reprise lors de séances publiques d'information.

Renseignements pris auprès des membres du pool d'experts à fin octobre, il apparaît que ceux-ci ne se sont encore jamais réunis et n'ont eu à ce jour « aucune activité à propos de Malley ».

Jusqu'à preuve du contraire, il est inexact d'affirmer que la Municipalité de Prilly se fait « accompagner » par le pool d'experts à propos des tours de Malley-Viaduc.

Compte tenu de ce qui précède, l'association Avenir Malley demande aux partis prillérans :

- de demander à la Municipalité qu'elle précise sur quelles bases écrites repose son affirmation selon laquelle la densité de Malley-Gare est imposée par le canton, ou qu'elle corrige cette affirmation.
- de demander à la Municipalité qu'elle précise sur quelles bases écrites repose son affirmation selon laquelle la part de logements y est imposée par l'OPAM, ou qu'elle corrige cette affirmation.
- de demander à la Municipalité si elle a réuni le « pool » d'experts sur les tours, combien de fois, et, le cas échéant, de publier ses conclusions.

Avenir Malley recommande aux Prillérans de refuser un plan de quartier surdensifié, inabouti sur les questions de trafic et dont l'acceptation par le conseil communal repose sur des informations sujettes à caution.

Pour Avenir Malley :  
Jean-Claude Péclet

Mme la Présidente rappelle qu'elle a donc transmis le courrier aux Présidents de groupes, puisque ce sont eux qui sont directement interpellés par rapport à ces questions.

La Présidente demande s'il y a des réactions.

**M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je pense que nous connaissons tous et toutes cette

Le plan directeur cantonal fixe une densité minimale pour les différents types d'espaces. Celles des sites stratégiques et de 250 habitants emplois à l'hectare. Cette densité soit se calculer sur le périmètre entier du site stratégique et non pas sur chacune des planifications qui le composent. En outre, une densité plus élevée est recherchée dans des sites tels que Malley, proche des gares et destinée à devenir de nouvelles centralités. C'est la raison pour laquelle les Communes et le Canton ont élaboré le schéma directeur intercommunal de Malley, le SDIM, qui sert de référence au développement de ce site, signé en 2012.

Ce schéma prévoit une densité supérieure à 400 habitants et emplois à l'hectare pour l'ensemble du périmètre. Il est nécessaire pour que cette densité moyenne soit atteinte, qu'elle soit plus élevée à proximité directe de la gare et du futur arrêt du tram. Elle sera par contre inférieure dans d'autres secteurs du périmètre du SDIM. En résumé, le SDT, donc le Canton, donc le Conseil d'Etat, considère qu'une densité moyenne d'environ 400 habitants emplois à l'hectare sur l'ensemble du site de Malley, avec des zones où cette densité atteint environ 650 habitants emplois à l'hectare répond aux objectifs du SDIM. Une telle densité est nécessaire dans un secteur dont les infrastructures, notamment des transports publics, ont été dimensionnées en conséquence et qui se prêtent particulièrement bien à une urbanisation forte. Ce serait une erreur urbanistique de s'en tenir aux densités minimales du plan directeur, donc de 250 habitants emplois qui sont définis pour des secteurs très divers et qui ne peuvent dès lors pas prendre en compte l'ensemble des caractéristiques d'un site particulier comme celui de Malley.

Enfin, le plan de quartier respecte pleinement le principe du développement vers l'intérieur préconisé par la LAT. Il permet de limiter la consommation de zones à bâtir pour l'accueil d'habitants et d'activités. Il permet de limiter également de limiter les besoins en déplacement et l'utilisation des transports individuels grâce à sa position idéale à proximité immédiate d'une gare et d'un futur arrêt de tram.

Meilleures salutations.

Pierre Imhof

Chef du service du développement territorial

Nous estimons que cette réponse répond point pour point à l'actuelle densité prônée par les partisans cette fois-ci du quartier Malley-Gare.

2<sup>ème</sup> point relevé par les opposants, proportion de logements sur Malley-Gare OPAM (Ordonnance pour les accidents majeurs) :

L'OPAM est une sorte de base statistique visant à déterminer le facteur risque en cas d'accident majeur lié au transport de marchandises dangereuses comme le chlore par exemple. Cette étude est obligatoire et elle doit être identifiée pour tout développement de logements au bord des voies CFF. Elle sert d'indicateur très clair quant au seuil d'acceptabilité des risques encourus et fixe leur seuil admissible. Il s'agit pour les autorités municipales de prendre leurs responsabilités et de ne pas entrer dans l'inadmissible.

En l'occurrence, le 40% du PPA Malley-Gare de logements et la limite admissible pour la création de logements, donc avec des gens qui vivent jours et nuits à côté des voies de chemins de fer. C'est donc ce que les municipalités de Prilly et de Renens ont décidé de fixer avec sagesse.

Tout autre pourcentage supérieur de logements aurait été déraisonnable pour Malley-Gare. On peut préciser que le futur PPA de Malley gazomètre qui est un peu plus éloigné des gares fixe le seuil ou la quantité de logements à 73% et ce n'est pas pour rien, puisqu'on est bien plus loin des voies CFF que celui de Malley-Gare.

**3<sup>ème</sup> point, consultation du pool d'experts :**

Bien sûr, nous avons, paraît-il, omis de consulter le pool d'experts, ou nous avons dit que nous l'avions consulté, alors que ce n'est pas le cas et nous sommes donc des menteurs. Le plan de quartier Malley-Gare n'a pas à être soumis au pool d'experts pour deux raisons. Le pool d'experts n'existait pas au moment de l'étude et de la finalisation du PPA de Malley-Gare, avant de le présenter au Conseil communal. Il a été mis en place après, par le Canton, pour aide aux Communes, en 2012. Et surtout, ce PPA 2012, il a fait l'objet d'un concours d'urbanisme, PPA Malley-Gare, celui qui est soumis en votation populaire. Un concours d'urbanisme qui s'appelle « Les Coulisses », avec un jury, dans lequel il y avait des experts. Il n'y a donc pas, pour le Plan de quartier Malley-Gare à repasser son examen aujourd'hui vis-à-vis d'un pool d'experts. Idem pour le futur PPA Malley Gazomètre qui également faisait partie du concours des Coulisses. Pour la suite, en espérant qu'on passe le 27, Malley-Viaduc, alors par contre sera soumis au pool d'experts.

Le travail de ce groupe n'a pas encore commencé pour la bonne et simple raison et ce n'est pas parce que nous sommes des menteurs, mais compte tenu de l'échéance de la votation du 27 novembre, la Municipalité a décidé de reporter ce groupe d'experts et d'attendre la décision populaire du 27 novembre. Toute autre solution de faire travailler un groupe d'experts sur un projet qui peut-être ne pourrait pas se faire serait complètement ridicule. Donc, nous avons décidé de reporter après le 27 novembre la consultation de ce pool d'experts pour le PPA Malley-Gare et les deux bâtiments qui se trouveront sur ce PPA. Et cette séance, nous avons quand même anticipé, parce que nous pensons que nous allons gagner, aura lieu le 14 décembre avec le pool d'experts pour le Plan de quartier Malley-Viaduc. Je vous remercie.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour la réponse au courrier.

Mme la Présidente précise que le Bureau n'a pas reçu d'autre courrier si ce n'est différentes invitations auxquelles les membres du Bureau participeront pour représenter le Conseil communal.

Avant de passer au point 4, la Présidente revient au point 1 et demande aux Conseillers s'ils acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

**Vote : L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.**

#### **4. Communications du bureau**

- 1. Le bureau s'est réuni à 3 reprises depuis le 10 octobre, afin de traiter des affaires courantes.**
- 2. Vous avez tous reçu, Mesdames et Messieurs les Conseillers, un courrier signé par M. le Syndic donnant un certain nombre d'explications sur le fonctionnement à la fois du site internet et de l'ancien extranet qui restera quand même en fonction jusqu'en juin 2017.**

3. En ce qui concerne les tablettes, nous vous avons proposé un achat de tablettes pour ceux qui étaient intéressés. 34 personnes ont confirmé leur intérêt. Le Bureau a pris la décision de commander ces tablettes. Celles-ci arriveront en fin de semaine et nous allons mettre au point la démarche qui va vous permettre de les récupérer après enregistrement auprès du service informatique de la Commune. Mme la Présidente en profite pour dire à ceux qui ont des tablettes qu'ils peuvent également répondre au mail que M. Turrian enverra aux personnes qui ne se sont pas inscrites, ce qui leur permettrait d'être enregistrés de la même manière et donc d'avoir un accès plus facile aux documents de l'administration.
4. Quelques informations encore sur les dates du Conseil. Le Conseil du 5 décembre a été supprimé et la Présidente rappelle que le Conseil du 12 décembre sera le dernier de l'année. Il est toujours suivi d'un apéritif de fin d'année qui est un moment convivial où on peut se rencontrer et discuter.
5. Quelques informations sur le scrutin du 27 novembre. Le scrutin du 27 novembre porte sur un objet fédéral et un objet communal. L'obligation nous est faite par le Canton de dépouiller d'abord le scrutin fédéral, ce que nous ferons. Lorsque nous aurons bouclé le scrutin fédéral, nous nous attaquerons au scrutin communal, celui qui nous intéresse. La Présidente relève que les résultats ne tomberont pas très très tôt pour le scrutin communal. Le dépouillement sera assuré par le bureau, avec l'aide de Mme Roggli, secrétaire suppléante. Mme Mojonnet, secrétaire municipale, que la Présidente remercie, sera également présente. Le bureau n'a pas jugé utile d'être davantage au vu du séquençage obligatoire auquel nous sommes soumis.
6. Le bureau a représenté le conseil communal à différentes manifestations : M. Borer à la manifestation cine festival. Mme Deillon à cine festival et pour le concert de l'Irondelle qui était parait-il d'une très très bonne facture et très intéressant.

Mme la Présidente à la revue du SDIS, ce qui lui a permis de découvrir les camions de pompiers, ainsi qu'à l'atelier de naturalisation de la CISIP le 12 novembre.

7. L'équipe de Sonomix informe que la séance du conseil sera en principe rediffusée :
  - Le vendredi 18 novembre 2016 à 20h00
  - Le samedi 19 novembre 2016 à 14h00
  - Le dimanche 20 novembre 2016 à 19h00
  - Le samedi 26 novembre 2016 à 19h00
  - Le dimanche 27 novembre 2016 à 14h00

Comme évoqué lors de la dernière séance, un texte a été préparé. Il sera affiché dès demain aux piliers publics et il informera la population qui n'a pas forcément internet des retransmissions de ce Conseil.

## 5. **Communications municipales**

La liste des communications municipales a été transmise avec les documents du Conseil et ne sera donc pas lue. La Présidente demande si la Municipalité souhaite compléter cette liste.

**M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole**

D'autre part, la position de la SUVA, qui estime que le central d'appel agit comme un employeur, bousculerait le modèle actuel, où les chauffeurs sont indépendants. En attendant, l'objectif intermédiaire est de faire passer Uber d'Uber pop à Uber X, comme à Genève.

## **7. Assermentation(s)**

Mme la Présidente a le plaisir d'accueillir au sein ce soir du conseil les conseillers communaux élus mais n'ayant pu participer à la séance d'assermentation du 14 juin. Il s'agit donc de M. Yann Giroud et M. Vitor Correia Gomes et de Mme Rajaa Douali. Mme Douali avait été élue sur la liste du parti socialiste. Elle avait renoncé pour des raisons professionnelles à son élection. Elle peut maintenant siéger et la Présidente a le plaisir de l'accueillir avec un parrainage selon l'article 10 du Règlement du Conseil (6 personnes du parti ont parrainé sa nomination.)

Mme la Présidente invite donc les personnes qui vont être assermentées à venir devant le pupitre et l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

La Présidente demande aux Conseillers de se lever et lit la promesse solennelle :

« Messieurs, je vais lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

La Présidente adresse ses félicitations aux Conseillers pour leur assermentation, demande à l'assemblée de les applaudir et les invite à regagner les rangs de leurs partis.

## **8. Préavis municipal n° 20-2016 soumettant l'adoption de la concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Prilly, pour sa mise en conformité avec la nouvelle Loi sur la distribution de l'eau (LDE) entrée en vigueur le 1er août 2013.**

Mme la Présidente appelle Madame Nicole Genet, rapportrice de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

La Présidente précise qu'aucun amendement n'a été déposé dans ce rapport et qu'elle ne pense pas ouvrir la discussion sur chaque article de la concession. Si certains Conseillers s'opposent à cette manière de faire, la Présidente leur demande de lever la main.

Aucun Conseiller ne lève la main.

## Lecture du rapport

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis et le rapport.

### **M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole**

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout en abondant dans le sens des conclusions de la Commission, respectivement de la Municipalité sur ce préavis, j'ai quand même une petite question relative à la page 3 du rapport de commission où il est relevé que Prilly a eu des exigences envers Lausanne pour obtenir des éléments complémentaires qui n'ont d'ailleurs pas été acceptés, dont acte. Donc, on peut facilement comprendre que la négociation n'est pas forcément facile avec une multitude de Communes, mais il m'intéresserait quand même de savoir quels sont les éléments que Prilly aurait souhaité voir apparaître ou modifiés dans cette convention et que malheureusement, pour Prilly, Lausanne n'est pas rentré en matière.

Mme la Présidente demande à M. Pellegrinelli s'il souhaite répondre tout de suite ou plus tard.

M. Pellegrinelli souhaite répondre plus tard.

### **Mme la Conseillère Nadia Steiner (Les Verts) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ma question était la même que M. Delessert, sauf que je vais aller un peu plus moins dans la démarche. Je voulais savoir s'il n'y avait pas eu la possibilité de discuter avec d'autres Communes suivant les points que la Commune voulait justement négocier avec Lausanne. Ce n'était pas plus utile de voir avec d'autres Communes pour une association pour essayer de changer ces points dans la convention et ainsi avoir peut-être plus de poids et pouvoir faire passer les exigences qui avaient été demandées à l'origine ?

### **Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Au groupe PLR on a lu le préavis. On a lu le rapport de la Commission qui est fort bien fait. On a bien compris qu'on n'avait pas le choix, on attend cependant une réponse aux deux questions qui ont été posées.

Je reviens sur la partie de la discussion de la Commission qui dit qu'il est suggéré que les informations auraient pu être données directement au Conseil. Je dois dire qu'au groupe PLR, on a été un petit peu surpris à la lecture du préavis qui était extrêmement dense, touffu et technique. On a vraiment eu l'impression que c'était un copié collé d'un préavis général et il manquait très clairement, à notre avis, et je ne suis pas la seule, un paragraphe qui explique les enjeux du préavis pour Prilly. Il serait agréable si une prochaine fois, on avait un préavis un tout petit peu plus clair par rapport aux enjeux pour notre Commune. Je vous remercie.

### **M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Delessert et Madame Steiner auraient souhaité avoir des informations complémentaires sur les sujets de discussion de complément avec Lausanne. Un des sujets était l'autorisation par Lausanne de pouvoir par le SDIS faire un contrôle des bornes hydrantes une fois par année sur le territoire de Prilly, ce qui se fait dans d'autres communes également, à Renens notamment et à Crissier sauf erreur. La Commune de Lausanne n'a pas souhaité modifier ou mettre un ajout dans le Règlement pour des raisons qui la concernent, mais qui ne met pas en péril la convention ou le règlement qui a été signé par toutes les Communes. C'est un souhait de Lausanne de ne pas vouloir procéder par patchwork sur différentes Communes, parce que dans les 26 Communes, tous les services de défense incendie n'utilisent et ne contrôlent pas une fois par année les bornes hydrantes dans leur Commune. C'est de nouveau la règle, on a un règlement unique pour toutes les Communes et pas un règlement différent en fonction des Communes.

2<sup>ème</sup> point sur lequel nous avons discuté avec Lausanne, concernait un article du Règlement qui dit que l'utilisation du domaine privé, Lausanne souhaitait une exonération des taxes de l'utilisation du domaine privé pour l'installation des chantiers. Si sur le domaine public, ils admettent être taxés, sur le domaine privé, ils ont obtenu l'exonération des taxes d'installation de places de chantier. Dans une discussion qu'on a eue tout dernièrement avec Lausanne et notamment lors de la discussion du préavis avec la Commission, le représentant de Lausanne a admis qu'il y avait une erreur d'interprétation de la part de Lausanne et qu'une fois que nous avons eu la garantie qu'une fois le règlement signé, Lausanne écrivait à l'ensemble des Communes qu'il acceptaient le fait d'être taxés sur le domaine privé communal, puisque c'est normal, dans le sens que le privé communal doit être considéré comme un privé et non pas comme du domaine public communal.

On admet que sur le domaine public communal, l'exonération va de soi, mais ce n'est pas ça qui était remis en cause, c'était l'exonération sur la partie privée communale. C'est ce genre de discussions que nous avons eues avec Lausanne. On en a eu d'autres sur d'autres points où on a eu gain de cause avec l'ensemble des Communes, puisque je rappelle que ce Règlement ça fait deux ans qu'il est discuté à Lausanne avec les 26 représentants des Communes. Depuis 2 ans, dans différents travaux d'explication, de renvoi à Lausanne, des modifications de Règlement, de textes pour arriver à un Règlement final tel qu'on le vous présente ce soir. Il est vrai, pour répondre à Mme Steiner dans sa demande complémentaire, nous étions 5 ou 6 Communes les plus récalcitrantes avec Renens, Prilly et quelques-unes de l'ouest lausannois à vouloir à aller un peu plus loin dans les demandes qu'on voulait avoir de la part de Lausanne.

Force est de constater que Lausanne ne voulant absolument pas changer sa position, mais qui ne remettait pas du tout en cause ni le péril Communal, ni le péril de la nouvelle Règlementation, les 5 Communes ont accepté en finalité le Règlement tel qu'il était présenté par Lausanne, seul Renens à ma connaissance, continue le combat, mais c'est clair qu'ils ne vont pas forcément avoir gain de cause, puisque la majorité des Communes ont déjà voté le Règlement, ce qui présuppose que si Renens devait avoir gain de cause, ce dont je doute, on serait appelés à se revoir, Mesdames et Messieurs, pour voter l'amendement que Renens aurait réussi à faire passer et on devrait le faire voter dans les 25 autres Communes, donc je ne pense pas que Lausanne va baster comme ça, surtout qu'il n'y a pas d'enjeu financier, il n'y a pas d'enjeu territorial, c'est juste du texte par rapport à une explication complémentaire demandée dans le Règlement et encore une fois, il n'y a pas d'impact financier.

Madame Lasserre Rouiller s'interroge sur une information directement donnée au Conseil communal. Si on a essayé de vulgariser le plus possible le préavis, malheureusement un règlement reste un règlement et il y a des termes juridiques, il y a des termes techniques qu'on ne peut malheureusement pas modifier ni inventer ni trahir la justesse des mots pour essayer d'expliquer autrement que par ce qui est dit. On s'excuse si le préavis était un peu technique, mais un règlement reste un règlement encore une fois et il est difficile de vulgariser une explication, même s'il s'agit d'eau claire à ce niveau-là. Le fait de ne pas avoir présenté les enjeux aux Conseillers communaux. C'est vite vu. C'est soit on continue avec Lausanne sur l'approvisionnement de l'eau potable à Prilly pour les particuliers, soit on crée notre propre réseau et de a jusqu'à z, puisque Lausanne semble-t-il d'après les renseignements que j'ai eus, déjà par M. Français et ensuite après le départ de M. Français par les représentants d'Eauservice, il est presque totalement exclu d'utiliser les canalisations de Lausanne pour créer son propre réseau sur son territoire communal. Il y a une question d'hygiène, une question de salubrité publique, donc Lausanne n'aurait pas été d'accord qu'on utilise une partie de leur réseau pour créer notre propre réseau.

Donc, je vous laisse imaginer la complexité de la création d'un réseau de distribution sur le territoire de Prilly, le coût que ça engendre pour creuser et mettre les canalisations et ensuite connecter chaque utilisateur, pas propriétaire, mais chaque personne ou appartement pour pouvoir créer sa propre distribution. Qu'elle soit purement communale, qu'elle soit intercommunale avec des Communes, qu'elle soit régionale, cela ne change pas le fait que l'investissement aurait dû être fait par la Commune de Prilly et éventuellement pas d'autres Communes si on était plusieurs ensemble, mais les autres Communes avaient aussi leurs investissements à faire. Donc, je vous laisse calculer l'investissement que Prilly aurait dû faire. Un autre problème, c'était la fin de la concession, puisqu'il a été admis par le Conseil d'Etat que la concession se finissait le 30 juin 2016 et le Conseil d'Etat a adopté la prolongation de cette concession jusqu'au 31 décembre 2016. Au-delà, cette prolongation devenait non raisonnable. Comme nous avons déjà discuté 2 ans avec Lausanne, on est arrivé à bout touchant, ça a duré plus longtemps que prévu par rapport à Lausanne, Lausanne pensait pouvoir boucler ça plus tôt, mais comme on avait quelques velléités sur le texte, forcément ça a duré un petit peu plus longtemps.

Si nous ne resignons pas aujourd'hui le règlement de la concession avec Lausanne d'ici au 31 décembre 2016, personne ne sait vraiment ce qui peut se passer. Lausanne pourrait couper le robinet et plus d'eau potable à Prilly.

Alors ce n'est pas réaliste de la part de Lausanne évidemment, mais enfin, il y a une clarification peut-être différente qui pourrait s'opérer de la part de Lausanne qui serait bien évidemment plus chère qu'aujourd'hui, puisqu'ils auraient l'aisance de faire ce qu'ils veulent par rapport aux tarifs, puisqu'ils ne sont plus liés par une convention, donc il faudrait s'attendre à une augmentation des prix par rapport au prix actuels. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à suivre le préavis de la Commission et à accepter ce règlement qui vous est proposé, même si je comprends que certains sont frustrés sur le fait que l'on ne puisse pas donner notre avis sur les différents articles. J'ai été aussi Conseiller communal comme vous et je comprends votre frustration, mais il faut aussi comprendre que

## **M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je pense que la remarque concernant la vulgarisation de certains aspects techniques du rapport est tout à fait pertinente. Celle-ci est valable aussi pour le préavis que nous allons traiter tout à l'heure, préavis 22-2016. C'est une suggestion. Je n'ai pas une solution magique, ni une baguette, mais je pense que nous devons réfléchir par rapport à ces aspects techniques pour trouver une solution. Comment on peut vulgariser de manière scientifique ces aspects techniques des rapports afin que les élus, les commissaires puissent faire leur travail de manière utile pour les intérêts publics. Toutefois, le groupe socialiste valide les conclusions de ce rapport. Merci.

Mme la Présidente demande à Mme la rapportrice de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY**

- vu le préavis municipal N° 20-2016,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

1. d'adopter la Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Prilly,
2. de fixer la date de mise en vigueur rétroactivement au 1er août 2016.

**Vote : les conclusions du préavis municipal no 20-2016 sont acceptées à l'unanimité.**

9. **Préavis municipal N° 21-2016 sollicitant un crédit de CHF 483'800.- destiné au remplacement du contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur-Rte de Neuchâtel et l'installation d'un nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont-Av. de la Vallombreuse.**

Mme la Présidente précise qu'aucun amendement n'a été déposé dans ce rapport.

Elle appelle M. Fabien Deillon, rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Lecture du rapport

Mme la Présidente ouvre la discussion.

## **M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de m'interroger quelque'un peu sur le point 2 des conclusions. C'est la durée d'amortissement. Etant donné que les dépenses principales sont données par des installations informatiques. Ce sont ces armoires de gestion de la circulation. La durée de 20 ans me semble exagérée pour du matériel informatique, alors que souvent ce type de matériel est amorti sur 10, voire au maximum 15 ans. Donc, je propose d'amender cette conclusion no 2 en réduisant la durée d'amortissement à 15 ans, à moins que la Municipalité n'arrive à me convaincre du contraire, en quel cas je retirerai mon amendement. Donc, c'est un amendement en point 2 des conclusions. Le point 2 deviendrait : « de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 15 ans au maximum par la rubrique 611331, police signalisation routière ». Ceci ne doit pas véritablement influencer très négativement nos budgets et nos comptes ces 15 prochaines années. Je vous en remercie.

**M. le Conseiller Helder Da Costa (Les Verts) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité bonsoir,

Le préavis sur le sujet du remplacement du contrôleur rail route a retenu toute mon attention lors de la mention de la technologie de transmission de données, c'est-à-dire le GPRS. A savoir, que le système utilisera un fournisseur d'accès internet via un tunnel VPN, la sécurité oblige, afin de pouvoir faire des maintenances à distance, faire aussi des mises à jour, fournir à la POLOUEST l'information des pannes en direct, des dysfonctionnements aussi et aussi permettre à tous ces systèmes électroniques de communiquer entre eux. Swisscom a déjà annoncé la fin de la technologie GPRS, celui-ci a besoin donc de ce réseau afin de pouvoir développer sa nouvelle technologie 5G. La technologie 5G, juste pour vous dire quelques mots, pourra permettre des débits de télécommunication mobile de plusieurs gigabytes de données par seconde, c'est jusqu'à 100 fois plus rapide que la 4G actuelle, mais malheureusement rendra inutilisable les anciennes technologies, dans ce qui nous intéresse, le GPRS. Ma question : sachant à l'avance que cette technologie qui équipera notre futur système contrôleur Rail route sera obsolète en fin 2019, pouvons-nous demander à Kümmler et Matter, si c'est la seule société, de nous faire une nouvelle offre avec une technologie de communication plus récente ou dans le cas contraire de nous garantir de la prise en charge financière de la migration avant 2020 ? Je remercie à l'avance la Municipalité de l'éclaircissement de cette question.

Mme la Présidente demande à Mme la rapportrice de lire les conclusions de la commission.

**Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillères,

Je propose de prendre un peu de hauteur ou de recul et j'aurais voulu savoir : on est au courant, il y a des travaux prévus sur la ligne du LEB, je parle du tunnel passage sous voies du LEB, et est-ce que la Municipalité peut nous informer de comment elle voit l'avenir de ce carrefour du Chasseur et qu'en est-il de la halte de Prilly Chasseur dans un avenir plus ou moins long ? Merci.

**M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur l'amendement de M. Delessert, la Municipalité ne voit pas d'inconvénient à ce que ça aille sur 15 au lieu de 20 ans, si ce n'est qu'elle vous rend attentifs que ça augmente les coûts au niveau de l'amortissement, de charges de fonctionnement de la Commune. Il ne faudra pas nous dire après qu'il faut trouver des économies ailleurs. Mais si vous voulez amortir sur 15 ans, il n'y a pas de souci fondamental, puisque la réponse que je vais faire à Mme Monney par la suite est liée.

M. Da Costa, je vous remercie infiniment de votre question. Aurait-il fallu que vous me l'envoyiez avant de me la poser parce qu'elle est tellement technique que je ne suis pas un technicien, donc je n'ai aucune idée. Nous allons nous renseigner auprès du fournisseur, de savoir ce qu'il en est par rapport à ce mode de communication et par le futur, c'est vrai, Swisscom aura abandonné certaines choses, donc on va se renseigner auprès du fournisseur et on vous informera ultérieurement de la réponse du fournisseur.

Mme Monney, vous aimeriez savoir dans le futur au niveau des travaux du LEB, le Chasseur. Alors, l'Office fédéral a admis qu'il fallait faire quelque chose au Chasseur et a admis que le LEB passera dessous et les voitures dessus et ils ont inclus cela dans le plan des investissements du LEB 2025-2030. Donc, le train devrait partir à la sortie de la gare de l'Union, direction Romanel – Jouxens, s'enterrer en trémie ouverte pour ensuite passer sous le Chasseur en trémie fermée et ressortir de l'autre côté du Chasseur pour pouvoir s'arrêter à la hauteur de la halte Fleur-de

La personne qui m'accompagnait de POLOUEST lors de la discussion de la Commission semble-t-il, ces armoires sont garanties par le fournisseur 4 ou 5 ans et il y a de toute manière un contrat de maintenance ou de déplacement nécessaire lié à l'installation de cette armoire et je parle sous le contrôle des commissaires qui étaient avec nous à la Commission.

**M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Merci Mme la Présidente,

Je m'offusque un peu des remarques du municipal Pellegrinelli. Ce n'est pas parce qu'un conseiller communal commissaire se charge de prendre le rapport qu'il prend à son compte toutes les délibérations de la Commission. Sans vouloir trahir le secret des délibérations, je me permets quand même de faire remarquer à M. Pellegrinelli que ça n'est peut-être probablement pas moi qui ai mis en doute certaines affirmations.

**Mme la Conseillère Sylvie Krattinger (PS) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aurais encore une question à M. le Municipal Pellegrinelli, à savoir si du moment où il y aura des voies qui seront différentes au niveau du LEB et du Chasseur, est-ce que les installations techniques ont toujours raison d'être ou pas ?

**M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole**

Mme Krattinger, oui effectivement, les installations restent toujours d'actualité, puisqu'il restera des feux routiers.

**M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole**

Nous nous sommes aussi interrogés par rapport à la notion de monopole. C'est dommage qu'il n'y ait qu'une seule entreprise. D'autre part, en ce qui concerne l'amendement de M. Delessert, nous proposons un amendement pour un amortissement plutôt de 10 ans que de 15 ans.

Mme la Présidente demande à M. le rapporteur de lire les conclusions de la commission.

**Lecture des conclusions**

Mme la Présidente informe qu'elle va relire les 2 amendements et opposer l'amendement de M. Kurt à celui de M. Delessert. L'amendement déposé par M. Delessert disait, point 2 des conclusions : « de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 15 ans au maximum par la rubrique 611.331, police – signalisation routière ». L'amendement déposé par M. Kurt : « de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 611.331, police – signalisation routière ».

Mme la Présidente passe au vote.

**M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole**

Merci Mme la Présidente,

Vu que nous n'avons pas encore passé au vote pour mon amendement, je retire mon amendement.

**Vote : l'amendement déposé par M. Ihsan Kurt est accepté, moins 8 avis contraires et 12 abstentions.**

Mme la Présidente passe au vote sur les conclusions du préavis.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 21-2016,
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 483'800.- destiné au remplacement du contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur – Rte de Neuchâtel et l'installation d'un nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont – Av. de la Vallombreuse ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 611.331 « Police .- Signalisation routière » ;
3. de faire figurer sous la rubrique 611.390 « Police – Signalisation routière » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

**Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 21-2016 sont acceptées à l'unanimité, moins 4 abstentions.**

10. **Préavis municipal N° 22-2016 sollicitant un crédit de CHF 1'405'800.- destiné au contrôle anticipé de l'évacuation des eaux des biens-fonds privés ainsi qu'à l'élaboration de projets de raccordements conformes au réseau communal.**

Mme la Présidente appelle M. Christian Maillard, rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil et précise qu'aucun amendement n'a été déposé pour ce préavis.

Lecture du rapport

La Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

**Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR est très partagé, raison pour laquelle nous sommes arrivés un tout petit peu en retard au début de cette séance, donc je profite de nous excuser.

A titre personnel, je pense m'opposer à ce préavis. Je ne vois pas l'intérêt de dépenser aujourd'hui ce montant. Je ne vois pas l'avantage par rapport au système qui est appliqué aujourd'hui et qui, comme je le comprends, consiste avant l'ouverture d'un chantier de réfection d'égouts dans un quartier à établir où se trouvent toutes les canalisations sur les fonds privés lorsqu'on ne le sait pas. Je comprends qu'on va gagner du temps, mais je ne suis pas sûr qu'on soit si pressées quand on décide de changer les canalisations d'un quartier qu'il faille déjà aujourd'hui faire une étude qu'on peut aussi faire qu'au moment où on sait que dans un tel quartier on va faire le changement des égouts, plutôt que de faire cette étude aujourd'hui pour toute la Commune. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour ma part, je suis aussi opposé à ce préavis pour la simple et bonne raison qu'il crée une inéquité entre les consommateurs d'eau de cette Commune. En effet, à Prilly, il y a un certain nombre de bons élèves. Bons élèves, par bonne volonté ou par la force des choses, mais les bons élèves sont ceux et celles qui ont déjà mis leur parcelle, leur bien-fonds en conformité avec le séparatif des eaux. Ceux-ci ont déjà payé de leur poche, donc de la poche des consommateurs qui vivront sur cette parcelle, les investigations, les recherches des canalisations, alors que maintenant on propose que la Collectivité, évidemment par le compte qui est lié à l'assainissement, mais ça veut dire que pour tous les autres, qui ne sont pas forcément des bons élèves, qui n'ont pas encore fait le travail, ce sont l'ensemble des consommateurs d'eau de Prilly, qui devront le financer. Donc, une partie de la population de Prilly va payer 2 fois ce travail de recherche sur les fonds privés, alors que l'autre partie va se faire subsider par ceux qui l'ont déjà fait. Donc, cette démarche, outre le fait qu'elle est anticipée et en principe pas urgente, me paraît inéquitable pour les consommateurs d'eau de Prilly que nous sommes tous.

**M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je crois qu'il faut relever quand même un ou deux points tout de même positifs également de ces travaux. Je relèverai surtout la distinction entre l'équipement collectif d'eaux usées et d'eaux claires privées et publiques est amenée à sensiblement se modifier d'ici quelques années suite à des arrêts récents du Tribunal fédéral.

Donc, on peut se demander si de toute façon on ne devra pas passer à la caisse d'un moment à un autre. L'argument toutefois de l'égalité de traitement me sensibilise à titre personnel et puis je crois aussi pour s'assurer du bon fonctionnement rapide de la double évacuation, donc du point de vue écologique, on a intérêt à aller le plus rapidement possible. Cela étant, comme les autres groupes, je crois qu'il y a une certaine division et donc pas de mot d'ordre du côté des Verts.

**M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mme Lasserre, ce n'est pas que l'on ne sait pas où, mais que l'on croit connaître où sont les canalisations, puisque ce sont les propriétaires qui doivent nous transmettre les informations sur leurs parcelles.

Simplement, comme peut-être l'a évoqué M. Deillon tout à l'heure, les propriétaires ont déjà fait ce contrôle, mais ils l'ont fait il y a 5 ans, 10 ans, 15, 30 ou 35 ans et peut-être que la propriété a été vendue et revendue et les plans ont disparu. Dans ces cas-là, c'est le premier qui a fait les contrôles, M. Deillon qui a payé il y a 35 ans et par contre, aujourd'hui, peut-être qu'il y a eu des travaux depuis, mais qui n'ont jamais été mis à jour. Peut-être que les plans de la construction ne sont pas les plans d'exécution. Donc, les canalisations qui étaient prévues de descendre à gauche de la parcelle, sur les plans d'exécution pour différentes raisons lors de la construction, ont été mises à droite de la parcelle. Et, simplement, nous nous sommes rendu compte depuis deux ans maintenant, depuis que nous avons commencé à faire ces travaux, que les informations qui nous étaient transmises par les propriétaires n'étaient pas toutes fiables. Pour certains, les plans étaient récents, par contre sur le terrain, les canalisations étaient ailleurs.

Mesdames, Messieurs, quand on commence un chantier et qu'on prévoit une chambre de raccordement pour le privé à gauche de sa parcelle et que tout d'un coup pendant le chantier, on s'aperçoit que la chambre ne doit pas être à gauche, mais à droite de la parcelle, on doit arrêter le chantier. On doit modifier les plans. On doit transformer les travaux, modifier la chambre, être sûr que la chambre du suivant, elle n'est pas aussi à droite ou à gauche de manière à ne pas créer 2 chambres l'une à côté de l'autre, mais si on n'en crée qu'une, ça nous coûte moins cher. Ces aléas sur le chantier nous coûtent un certain temps, mais surtout de l'argent, parce que quand on doit stopper l'avancement des canalisations, l'entreprise doit être payée quand même. Et quand vous multipliez ça par un certain nombre de propriétaires sur un chemin, je vous laisse imaginer le retard que l'on peut prendre et le surcoût que ça peut engendrer. C'est surtout par souci de gain de temps et d'efficacité sur le chantier, plutôt que d'argent, de manière à ce que le chantier dure moins longtemps possible par rapport aux riverains au niveau des dérangements.

On sait, vous l'avez vu, tout le monde est dérangé à un moment ou à un autre que vous soyez à pied, en vélo, en voiture ou transports publics par les différents chantiers que l'on fait dans la Commune. Si on ne fait pas ce genre de contrôles aujourd'hui, de toute manière on va devoir le faire avant le début des travaux. Donc, ça va nous coûter plus cher, car on va le faire au coup par coup, sur chaque chantier. Ici, on a une possibilité de mesure d'échelle de grandeur qui fait que le fournisseur nous fait un prix avantageux, puisqu'on fait un ensemble du territoire, par zones, vous avez le plan derrière. On a séparé Prilly en 3 zones, en 3 lots différents. Le fournisseur nous fait un prix global de quantité. Si d'aventure, on devait le faire au coup par coup, sur 10 - 15 ans, ça va nous coûter beaucoup plus cher. Oui, c'est aujourd'hui CHF 1'400.000.- que la Municipalité vous demande, mais cet argent est récupéré en bonne partie au niveau du temps sur le chantier et au niveau de la mesure d'ensemble globale par rapport au coût par coût que l'on pourrait faire, puisque de toute manière, on doit faire ces contrôles.

M. Deillon, l'inégalité de traitement, oui et non. Oui, pour ceux qui sont bons élèves, mais c'est une question de planning. Aujourd'hui, on sait qu'en 2013 on a déposé un plan général d'évacuation des eaux accepté par le Canton. En 2012, c'était impossible de vous dire si le plan général d'évacuation des eaux serait accepté tel que présenté et avec la planification que l'on avait estimée. Il est vrai qu'il y a 10 ans, on ne savait pas et aujourd'hui on le sait. Je suis désolé pour un certain nombre de propriétaires qui auraient déjà fait ces travaux, mais s'ils les ont déjà fait, ils feraient les mêmes erreurs que nous faisons aujourd'hui.

Dans ce contrôle-là, il y a un contrôle non pas uniquement de localisation, de où passent les canalisations, mais de l'état et je défie quiconque aujourd'hui d'un propriétaire qui a fait ses canalisations il y a 30 ans de me dire si ces canalisations sont en bon état, en état passable ou en mauvais état. Tant qu'on n'a pas été regarder, on ne peut pas le savoir. On ne peut pas savoir si l'arbre qui a été planté dans le terrain, les racines ont été mangées par le tuyau. On ne sait pas s'il y a un affaissement de terrain. Il n'y a qu'une nécessité et qu'une possibilité de contrôler le sous-sol, c'est de passer avec la caméra et de contrôler la qualité.

Ensuite, il y a un autre élément qui est plus important que la qualité, c'est le diamètre du tuyau, parce que si la personne a fait il y a 20 ou 25 ans son unitaire ou son séparatif et que son tuyau est trop petit par rapport à l'agrandissement de sa terrasse ou de son toit, de sa véranda, de ses places de parc bétonnées ou semi bétonnées et que toutes ses eaux de pluie sont récupérées sur sa parcelle qui vont dans les tuyaux et que le tuyau est trop petit, alors il sera inondé, parce que ça va refouler, soit chez lui et s'il est en pente, il a de la chance, ce sera le voisin du dessus ou dessous qui sera inondé. Donc, dans les contrôles que l'on fait au niveau des propriétaires, on regarde aussi le diamètre des tuyaux, donc qualité, diamètre et endroit ou lieu par où ça passe. C'est le seul moyen que le service des travaux a aujourd'hui pour pouvoir dans la mesure du possible travailler dans des conditions idéales par rapport à des plans et par rapport à une soumission.

Sur ce qu'a dit M. Boulaz, je ne reviendrai pas, je suis de son avis par rapport à ce qu'il a dit au début.

#### **Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole**

Merci Mme la Présidente,

Merci à M. Pellegrinelli. Je crois que c'est beaucoup plus clair maintenant, notamment l'intérêt financier. Encore 2 points pour que ce soit vraiment clair. Quelque part, je regrette presque cette discussion. Je pense que tous ces points auraient été bienvenus dans le préavis et je pense que le préavis est un peu lacunaire de ce point de vue-là et je ne suis pas la seule à le penser. Si j'ai bien compris, au moment où on a fait le PGEE, on a déjà mis les caméras dans les tuyaux, mais c'était dans les tuyaux principaux et pas dans les tuyaux privés, ce que j'ai bien compris.

2<sup>ème</sup> point, si on fait aujourd'hui cette étude alors même qu'on a prévu de renouveler notre réseau d'égouts dans les 10 - 15 ans à venir, qu'est-ce qui nous dit que l'argent qu'on dépense aujourd'hui pour une étude que l'on fera aujourd'hui sera toujours à jour et utilisable et actuelle dans 10 - 15 ans quand ce sera le moment de l'utiliser ?

#### **M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente,

Oui, Madame Lasserre, vous avez compris la première partie, oui effectivement, on a fait des contrôles PGEE sur notre partie publique et là, c'est la partie privée. L'étude aujourd'hui ? Alors, cette étude sur les 3 lots va durer 2 à 3 ans. On ne va pas tout faire en même temps. C'est une planification. Ça va suivre les premiers projets du PGEE et on va avancer petit bout par petit bout justement pour éviter que ce qu'on fait aujourd'hui, dans 10 ou 15 ans, faudra qu'on le refasse. C'est prévu qu'on étale un petit peu. Ici on a prévu sur 3 à 5 ans.

### **M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Comme cela a été évoqué tout à l'heure, c'est vrai que c'était un préavis très technique. On voit aussi dans le texte que les Commissaires ont été divisés, il y a des abstentions. Après les éléments qui ont été apportés par M. Pellegrinelli, nous avons constaté que sur le plan économique, c'est nécessaire, aussi par rapport à la durée, c'est important et ça répond quand même aux besoins de la population. Donc, nous sommes convaincus qu'il faut faire et accepter ce préavis. Le groupe socialiste accepte les conclusions de ce préavis.

### **M. le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste un petit souci. C'est peut-être aussi la longueur des travaux. Si c'est pendant 2 ou 3 ans, par exemple, pour contrôler chaque parcelle et bien un chemin reste ouvert béant et que la durée de 2 - 3 ans, c'est quand même pas mal. Et c'est là mon souci.

### **M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente,

En lien avec la durée des travaux et l'expérience qu'on a eue jusqu'à présent, une suggestion que j'aurais. Il serait d'importance que durant les travaux, la Municipalité informe la population de manière systématique surtout par rapport à la circulation. Je pense que c'est important.

### **M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente,

M. Jean-Petit-Matile, on ne s'est pas bien compris. Ces contrôles se font sans creuser, ils se font dans la canalisation, dans la chambre avec une caméra et un joystick. On n'a pas à ouvrir pendant 2 ou 3 ans pour faire les contrôles des canalisations. Concernant l'information à la population, je tiens encore une fois à rappeler ici que sur le site de la Commune de Prilly, il existe un tableau qui est mis à jour toutes les semaines avec les différents travaux qui sont prévus, la localisation de ces travaux, le type de gêne que ça peut occasionner et la durée des travaux estimés. C'est le premier fichier que vous pouvez trouver sur le site de la Commune sous les travaux publics. Le 2<sup>ème</sup> fichier qui est en test toujours, c'est celui concernant la route de Broye, puisque dans ce fichier-là, nous avons toutes les semaines une mise à jour de tous les différents travaux que l'on peut trouver sur le chantier de la route de Broye, tels que eau, gaz et électricité, Swisscom, médias, le trafic routier, le trafic piétons, le trafic vélos, tous les chapitres de chantiers et en regard de ces chapitres, il y a une petite annotation à côté qui dit la situation où on en est par rapport à ces travaux. Et ce fichier est visible 2 semaines et ensuite il y a la semaine suivante qui chasse la 3<sup>ème</sup> semaine et ainsi de suite et ce fichier là, vous le trouvez aussi sur le site de la Commune et en fonction du retour que nous pourrons avoir par rapport aux riverains notamment, on va essayer d'étendre cette information sur les gros autres chantiers que l'on a sur la Commune de Prilly. Ça donne un petit travail administratif, c'est la raison pour laquelle on souhaite se concentrer que sur les gros chantiers.

## **M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je me permets quand même d'insister. Si vous prenez le préavis, toute dernière page, le plan qui nous a été remis, toute la partie blanche, c'est la partie où on a déjà fait le travail. On l'a déjà mis le séparatif là-bas ou alors les propriétaires avaient un délai de 2 ans pour se mettre en conformité. Donc, tous ceux-là ont déjà payé de leur poche. Ce n'est pas normal qu'ils doivent après encore payer pour toutes les autres zones du plan que vous avez là.

## **M. le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas concernant la durée du contrôle électronique. Je sais que ce n'est pas un problème. C'est très rapide. C'est la durée des travaux d'ouverture, parce qu'effectivement, je vois que par exemple il y a toute une alignée de maisons où le contrôle va être fait, parce que le séparatif n'était pas du tout installé au chemin de la Cure par exemple dans plusieurs endroits. Alors, c'est ça qui m'inquiète surtout, si c'est une durée d'une année, c'est un chantier perpétuel.

Mme la Présidente demande à Monsieur le rapporteur de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

# **LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY**

- vu le préavis municipal N° 22-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'405'800.- HT destiné au contrôle anticipé de l'évacuation des eaux des biens-fonds privés ainsi qu'à l'élaboration de projets de raccordements conformes au réseau communal ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir ce crédit sur une durée de 5 ans au maximum par la rubrique 460.331 «Réseau d'égouts, épuration» ;
4. de faire figurer sous la rubrique 460.390 «Réseau d'égouts, épuration» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit ;
5. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts par un prélèvement sur le Fonds «Droits d'égouts» (poste 9280.00).

**Vote : les conclusions du préavis municipal no 22-2016 sont acceptées à l'unanimité, moins 9 abstentions.**

**11. Postulat de M. Ihsan Kurt et Consorts pour la mise en place d'un poste chargé de la coordination des projets d'intégration favorisant la cohésion sociale à Prilly.**

Mme la Présidente appelle dès lors Mme Monika Deillon, rapportrice de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote ». Dans la mesure où les délibérations ont fait partie de la discussion, les délibérations n'ont pas pu être au vu de comment s'est déroulée la discussion séparées du corps de la discussion, Mme Deillon à la demande de Mme la Présidente, lira la discussion et puis le vote final d'abord.

Lecture du rapport

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le postulat.

**M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente,

Je pense que dans mon rôle de postulant, c'est tout à fait légitime que je prenne la parole. Donc, ce postulat a été déposé le 20 juin dernier. Depuis, ça a fait couler beaucoup d'encre. On a beaucoup débattu aussi et je pense que c'était tout à fait légitime et mérité. Je souhaite apporter quelques éléments complémentaires au débat. Certes, la grande majorité de la population étrangère à Prilly est bien intégrée. La principale préoccupation du postulant, c'est de réfléchir sur le développement de la Commune de Prilly à terme et de tenter d'éviter que quelques personnes qui ont de la peine de s'intégrer se trouvent confrontées à des difficultés et en créer. Partant de ce constat qu'à notre sens, il existe déjà certaines prestations publiques à Prilly et dans la région, ce poste a pour objectif de faire la coordination des activités existantes en grand nombre de bonnes volontés, de personnes engagées professionnellement dans la vie et la Commune accomplisse le travail d'intégration et de la cohésion sociale d'important.

On pourrait rendre ce travail plus efficace en ayant une personne professionnelle responsable pouvant jouer le rôle de coordinateur entre ces diverses actions par une mission essentielle qui est la prévention. La POLOUEST, EVAM, Quartiers solidaires, Mouvement SCOOP, certaines sociétés locales, responsables des crèches, mamans de jour, les associations de migrants ou de la région comme JUNTOS du Portugal, Centre culturel galicien d'Espagne, association pour le fonds kurde Ismet Chérif Vanly, association des femmes albanaises, centre islamique, association lire et écrire, association français en jeu, centre social régional, centre de loisirs, quartiers solidaires, travail social hors murs, Via Scola, médiateurs scolaires, etc. sont des structures qui mènent des actions dans le domaine social intégration et la cohésion sociale à Prilly.

Dans ce contexte, la mission du coordinateur sert aussi l'orientation individuelle des migrants vers les services publics, parapublics, associations concernées afin de faciliter leur intégration par le biais des prestations publiques existantes, ainsi que d'éviter la dégradation de certains cas isolés qui pourraient coûter plus cher à la société. Dans ce sens, par ce postulat, on a souhaité demander à la Municipalité de réfléchir sur ce besoin qui ne demandait pas un délai. Le postulant avait proposé de recevoir une professionnelle de cette fonction estimant qu'il était important que la Commission ait une information directe, neutre et vivante, de ce qui pourrait se faire à terme à Prilly.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, malheureusement nous n'avons pas obtenu une majorité de soutien des membres de la Commission à propos de l'invitation d'une experte à cette Commission. En conclusion, je demande au Conseil de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour qu'elle soit encouragée à réfléchir aux solutions à préparer à terme pour harmoniser le mieux possible l'intégration de certains migrants à Prilly pour la cohésion sociale. Merci.

**Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les Conseillères,

J'aimerais aussi apporter quelques éléments peut-être pour refléter les débats qui ont eu lieu au sein de la Commission. Comme vous avez pu le lire, un membre de la Commission a affirmé avoir découvert avec ce postulat tout ce qui existait à Prilly. Une personne qui est intégrée, qui fait partie de notre Conseil communal, qui parle français, qui vit là depuis des années et des années. Comment vous voulez croire qu'un migrant qui arrive ici, qui ne parle pas forcément très bien la langue, puisse savoir tout ce que l'on propose, toutes les prestations de la Ville de Prilly. Je pense que là, c'est vraiment une question à se poser. D'autre part, je rejoins tout à fait mon préopinant, c'est aussi la question de savoir quelle société on veut, quelle ville on veut, est-ce qu'on veut une ville qui favorise le vivre ensemble ?

On a la possibilité de mener des projets, ce n'est même pas une question de ressources, puisqu'on pourrait demander des financements. Je ne suis pas en train de dire qu'il faut aller à la chasse aux subventions, je suis en train de dire : on peut faire des choses, on a la possibilité de le faire. Faisons-les ! Et j'aimerais terminer par dire, ici on n'est pas en train de se prononcer sur un délégué à l'intégration, on doit se prononcer sur le fait, est-ce qu'on veut renvoyer ce postulat à la Municipalité ou pas ? C'est là-dessus qu'on doit se prononcer. Un postulat, vous le savez, ça peut aussi être développé. Il y a d'autres propositions qui peuvent arriver. On peut par exemple imaginer un délégué à la cohésion sociale, plus large que les migrants, qui peut aussi par exemple s'intéresser à la question des aînés, la question des séniors qui a aussi des questions d'intégration qui sont importantes et intéressantes.

C'est pour ça que je propose vraiment de prendre en compte ce postulat qui peut être intéressant et de demander à la Municipalité de l'étudier, merci.

**M. le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je pense que ce poste n'est pas utile pour plusieurs raisons. Déjà, ça serait un poste surtout de paperasse, c'est-à-dire que ça va être avoir des quantités de papiers sous les yeux et ce n'est pas du tout ce qu'on veut, nous c'est plutôt quelqu'un qui va vers les gens, qui discute avec eux et qui n'a pas nécessairement un salaire. Je pense qu'il se fait tellement de choses à Prilly. Il y a une liste impressionnante d'aides aux étrangers. M. Pellegrinelli d'ailleurs a relevé cette liste, elle est impressionnante, alors je pense qu'il n'est pas utile de recréer un poste, parce qu'à ce moment-là, on va créer des quantités de petits postes adjacents et puis brusquement on se retrouvera devant 4 ou 5 postes tous plus inutiles les uns que les autres, alors que finalement ce qui est important, c'est simplement de constater que les étrangers dans la Commune de Prilly se portent bien.

Il n'y a pas de problèmes importants et on peut toujours les aider sans avoir besoin d'une personne salariée qui reçoit en somme toutes les informations et les regroupe dans un bureau avec un ordinateur allumé et puis fasse du courrier. Voilà pour ma réponse aussi et d'ailleurs on a eu une discussion qui a été très longue dans cette Commission. On a commencé à 19h30 et on a fini à 22h00. Il y a eu beaucoup de questions intéressantes qui se sont posées, mais en conclusion, je dis qu'il ne faut pas renvoyer cette question à la Municipalité. Pour moi, ce poste n'est pas gérable, ni acceptable du point de vue financier.

#### **M. le Conseiller Shantidas Annen (PLR) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En tant que membre également de la Commission de naturalisation, j'aimerais juste ajouter une chose. Je crois que le but, et la Municipalité nous l'a fait savoir, pour les migrants, pour les gens qui se présentent aussi pour la naturalisation, c'est l'intégration et l'intégration n'est pas de l'assistanat. Je tiens à dire également que quand on parle d'intégration, c'est aussi prendre part, se débrouiller, chercher l'information, essayer de se débrouiller par soi-même, les gens ont souvent des références qui mettent dans leurs dossiers de naturalisation. Ces références sont très souvent des gens de nationalité suisse qui ont toute l'information. Or pour moi, il est clair qu'un tel poste ou un postulat n'est pas à l'ordre du jour et ne doit pas être renvoyé à la Municipalité.

#### **Mme la Conseillère Nicole Genet (PS) a la parole**

Moi je pense simplement que pour des personnes qui sont étrangères, il est toujours utile d'avoir une personne qui soit neutre professionnellement pour les aider. J'ai travaillé longtemps comme assistante sociale et on avait quand même et j'ai encore des informations à donner à des gens qui sont suisses ou étrangers qui concernent le fonctionnement, les références, savoir où aller et comment, de manière totalement neutre. Donc, je pense qu'un tel poste serait utile.

#### **M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je pense bien que vous saviez que la vieille barbe allait la ramener sur ce sujet qui m'a passionné depuis des années. Quand je suis arrivé à Prilly avec ma famille, on est arrivé dans un village, un village protestant, je dirais même national et on s'est intégrés, c'est évident. Et petit à petit, ce village s'est transformé en ville. Le nombre de catholiques a été plus élevé que le nombre de protestants, mais on avait quand même marqué le coup, puisqu'on a laissé construire une église catholique, mais à une condition, c'est qu'il n'y ait pas de cloche.

Ensuite, je suis revenu à Prilly professionnellement et j'ai vu un certain nombre de vagues de migrations. Vous vous souvenez des boat people, ça m'a permis de découvrir que les vietnamiens, certains venaient de Chine et d'autres d'ailleurs et qu'ils ne pouvaient pas se sentir et si on les mettait dans la même classe, ça n'allait pas. Dans les migrants, il y en avait qui avaient un engagement protestant étroit et lorsqu'il s'agissait d'aller en camp de ski, les parents ne voulaient pas envoyer la fille en camp de ski. Je me suis toujours battu pour que tous les élèves aillent en camp de ski pour des raisons d'intégration, pour éviter aussi qu'ils soient bloqués pour des raisons financières. En effet, j'ai pris contact avec certains gérants de ces protestants qu'on appelait « frères étroits » à l'époque.

J'ai pris contact avec des curés après pour aller informer les parents d'une petite italienne qu'on pouvait aller sans risque dans un camp de ski.

Après, lorsque j'ai passé à la Plantaz, c'était avec les Imams que j'avais dû prendre contact. Et ce boulot, j'ai continué à le faire, à côté de mon travail et à ma retraite, pendant 12 ans à plein temps, comme bénévole. Je n'avais pas de ventilateur chez moi et je peux dire que j'ai consacré pas mal d'énergie et je rends hommage à ceux d'entre vous qui s'engagent dans cette démarche d'intégration, qui prennent la peine d'amener quelqu'un à la société de gymnastique pour qu'il racle la raclette lorsqu'il y a une fête

Nous étions partis de Roumanie avec une valise, c'est tout. On nous avait tout pris. Nous avons demandé des habits et un peu d'argent. Le lendemain, il y avait une personne qui est venue avec des habits, une autre personne qui est venue pour me prendre en charge. J'avais 12 ans, j'étais assez timide, je ne parlais pas un mot de français, ni d'allemand. Ils m'ont pris en charge, ils m'ont amené dans une colonie à Trogen dans un village Pestalozzi qui existe toujours. On s'est occupé de moi pendant un mois. On s'est occupé de mon père, il était à Zürich à l'hôpital cantonal. On s'est occupé de ma mère et une fois que j'ai fini mes 2 mois à Trogen, que je commençais à parler un peu français, mon père est décédé et ma mère qui parlait un peu mieux le français que l'allemand a dit : « on va à Lausanne ! ».

A Lausanne, il y avait aussi quelqu'un de la Croix Rouge. Il nous a pris en charge. Il nous a donné son numéro de téléphone, l'adresse de l'assistant social et nous a dit : « Il faut vous trouver un logement parce qu'il n'y en a pas beaucoup ». Alors, heureusement que ma mère avait une amie qui nous a pris en charge pendant 2 – 3 mois. Pendant ce temps, nous avons pu chercher un logement. Cette amie, heureusement qu'elle a conseillé à ma mère : « il faut aller voir à l'AVS, parce tu es veuve et tu as le droit à quelque chose, ton fils aussi. » Et après 5 – 6 semaines, on a réussi à avoir CHF 100.- par mois pour ma mère et CHF 50.- en tant qu'orphelin pour moi. Alors, on a vécu avec des emprunts chez des amis, on a trouvé un logement subventionné à Chandieu et tous les jours, je voyais pleurer ma mère. Moi, je pensais que c'était à cause du décès de mon père, mais non c'était à cause des difficultés qu'à Lausanne, ils n'étaient pas capables de nous aider. Que s'est-il passé ? Moi, en voyant ça, je suis devenu le pire voyou du quartier. Tous les matins, je me levais à 04h00 pour aller piquer l'argent dans les boîtes à lait. A l'époque, les gens mettaient leur bidon de lait avec un petit billet, 50 grammes de beurre, 2 yogourts et 1 litre de lait. Et ça faisait à peu près CHF 1.-, CHF 1,10.- par boîte à lait. J'allais piquer cet argent dans les boîtes à lait et je rentrais à la maison à 06h00 quand le laitier est passé.

Il était déçu, alors comme j'habitais à Chandieu, il y avait le quartier des Paleyres et le quartier des Faverges. Je faisais une semaine Chandieu et une semaine Paleyres et une semaine Faverges. Ce n'est pas un exemple à suivre, ça n'existe plus. J'ai été 18 fois au poste de police. Le Préfet Lambercy, je le connaissais aussi très bien, on se tutoyait à la fin. Je l'ai vu 6 fois et chaque fois, c'était un très mauvais passage. Alors voilà, un coordinateur avec une organisation qui marche à Schaffhouse. Ils avaient eux pas mal d'expérience avec les immigrés, les allemands qui sont venus pendant la guerre et juste après, mais à Lausanne c'était une catastrophe totale. Il n'y avait pas de coordination, les assistants sociaux, on devait attendre 3 à 4 heures jusqu'à ce qu'ils nous prennent en charge et pour moi, une déception amère. Alors, c'est pour ça que je vous dis, un coordinateur, ça unit, ça coordonne, une société qui est basée uniquement sur le bénévolat avec toutes les bonnes volontés, on n'arrivera pas à aider les gens.

### **Mme la Conseillère Federica Vono (Les Verts) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je voulais juste réagir par rapport à la notion de paperasse qui a été évoquée tout à l'heure. Simplement dire que non, ce n'est pas pour rajouter de la paperasse qu'un tel poste pourra être intéressant. C'est justement pour en éviter, parce que c'est cette notion de coordination qui vient d'être évoquée qui peut être très importante, parce que oui, il existe des actions à Prilly sociales et d'intégration, mais moi-même étant issue de l'immigration, je ne les connaissais pas avant d'arriver ici.

Je pense qu'il est nécessaire de pouvoir coordonner toutes ces actions qui existent pour une meilleure efficacité et une meilleure efficacité à Prilly et de plus je souhaite rejoindre Johanna Monney qui a fait la remarque tout à l'heure, nous ne sommes pas ici en train de voter le cahier des charges du poste, donc évoquer la paperasse, les actions qui vont être concrètement menées n'est pas le but du jour. Le but du jour est de renvoyer simplement cette question à la Municipalité et simplement pour qu'elle soit étudiée ultérieurement. Donc, c'est pour ça que je pense qu'on peut simplement faire confiance, laisser la Municipalité discuter de ce point qui mériterait plus de débats et de discussions plus approfondies sur le sujet. Je vous remercie.

La Présidente demande à Madame la rapportrice de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le postulat N° 01-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. Le postulat PO-01-2016 de Monsieur la Conseiller Ihsan Kurt et consorts « Mise en place d'un programme communal d'intégration : quelle politique de cohésion sociale à Prilly ? » n'est pas renvoyé à la Municipalité ;
2. Le postulat PO-01-2016 de Monsieur la Conseiller Ihsan Kurt et consorts « Mise en place d'un programme communal d'intégration : quelle politique de cohésion sociale à Prilly ? » est classé.

**Vote : le postulat n'est pas renvoyé à la Municipalité et est classé, par 36 voix pour, 28 voix contre et 1 abstention**

### 12. Motions, postulats et interpellations

Le bureau du Conseil a reçu, le 11 octobre, par courriel, une motion de M. Fabien Deillon.

Cette motion a été transmise aux présidents de groupe. Suite à la lecture de cette motion, la Présidente a demandé au service des communes la recevabilité de cette motion concernant la phrase « d'établir un inventaire exhaustif des aides qu'elle apporte à tout bénéficiaire ». Le service des communes a précisé qu'effectivement, la partie de la phrase en question pouvait selon la manière dont les choses étaient rédigées contrevenir à la Loi sur la protection des données. Suite à un échange avec M. Fabien Deillon, il a été convenu qu'il modifiait cette phrase tout en maintenant la motion.

Mme la Présidente appelle donc M. Deillon s'il le souhaite à venir développer sa motion.

**M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'a indiqué notre Présidente, je vous prie de lire dans les demandes à la Municipalité, point 1 : d'établir un inventaire exhaustif des subventions qu'elle apporte en lieu et place d'un inventaire exhaustif des aides qu'elle apporte à tout bénéficiaire. Comme ça, on se rallie aussi au service des communes.

Alors, effectivement, la motion a été distribuée à tous les présidents de groupes à l'issue du dernier conseil où je l'avais déposée. Je n'ai reçu aucune demande d'information complémentaire. Donc, je pense qu'il n'est pas nécessaire de relire tout le texte de la motion, mais simplement de rappeler les grandes lignes.

Notre commune accorde des subventions sous différentes formes à bon nombre de bénéficiaires. Il est parfois difficile de les déceler. Ces subventions sont servies par des versements de capitaux, par des avantages économiques, par la mise à disposition d'infrastructures à des conditions favorables en servant des prestations non facturées ou facturées par la commune en dessous du prix de revient et les bénéficiaires sont bien entendu les associations locales, les privés établis dans la commune, des sociétés commerciales, des institutions de bienfaisance, etc. De toutes les subventions qui sont servies, il y en a un certain nombre qui sont issues d'un droit, d'une loi, d'un règlement, telles que par exemple l'aide au logement, l'aide sociale communale, les subventions écologiques pour les pompes à chaleur, panneaux solaires, etc. Ce n'est pas un souci.

Pour les autres subventions qui ne sont pas issues d'un droit, il est nécessaire de veiller à ce qu'elles répondent au principe de l'égalité, d'opportunité et de subsidiarité. Et c'est là, simplement pour celle-ci, que cette motion prend tout son sens. Les subventions doivent reposer sur une base légale, afin de garantir qu'elles sont équitables. Le principe d'opportunité, les critères d'opportunité sont à définir.

On pourrait par exemple définir que les subventions doivent répondre à un intérêt public, doivent être compatibles avec certains objectifs de la Commune, les incidences financières pour la Commune de sa population devraient être positives, etc. et autres. Le principe de subsidiarité signifie que d'autres formes d'aide pour accéder au but de la subvention doivent être recherchées. Le but ne peut pas être atteint sans l'aide de la Commune et ne peut pas être atteint de manière plus économe ou efficace. De plus, il est important que les subventions obtenues de la Commune soient réellement affectées au but annoncé. Nous sommes responsables que les données publiques ne soient pas utilisées à mauvais escient. Nous serions responsables ou éventuellement coupables si nous financions une activité immorale ou illégale. En analysant les comptes de notre Commune, on retrouve plus ou moins facilement les aides qui sont clairement des subventions et parfois beaucoup moins. Ce que demande la motion, c'est d'établir un inventaire des subventions servies par la Commune, ceci permettra de prendre connaissance de la diversité de celles-ci. Sur cette base, cette motion demande à la Municipalité de proposer au Conseil communal un Règlement régissant les subventions qui ne découlent pas d'un droit ou d'un autre règlement. Celles que finalement la Commune alloue à bien plaisir. Ce règlement pourra être discuté par le délibérant et acceptée ou non, ou en tout cas adaptée à ses souhaits.

Voilà pourquoi je vous propose de renvoyer cette motion à une Commission qui pourra se déterminer et vous rendre son préavis.

Mme la Présidente propose de fonctionner de la manière suivante. Elle va ouvrir le débat, ensuite comme il y a renvoi en Commission, il s'agit que le cinquième des membres du Conseil, c'est-à-dire 13 personnes, soutienne le renvoi en Commission.

Si tel est le cas, l'on passera ensuite au vote sur le fond. Si le renvoi en Commission est refusé, la Présidente posera la question du renvoi directement en Municipalité.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente demande si dans l'assemblée 13 personnes soutiennent le renvoi de la motion en Commission.

**Vote : c'est par 24 voix que l'assemblée accepte l'entrée en matière sur le renvoi de la motion en Commission.**

Mme la Présidente passe dès lors directement au vote suivant sur le renvoi de la motion en Commission.

**Vote : c'est par 31 non, 24 oui et 8 abstentions que le renvoi de la motion en Commission est refusé**

Mme la Présidente passe dès lors au prochain vote et demande qui accepte le renvoi de la motion directement en Municipalité.

**Vote : c'est par 38 voix pour, 19 contre et 4 abstentions que le renvoi direct de la motion en Municipalité est accepté**

**M. le Syndic Alain Gilliéron (PLR) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Sans du tout bien sûr remettre en question le résultat de votre vote, permettez-nous la Municipalité d'être un tout petit peu étonnés que comme vous avez eu un débat sur le renvoi de cette motion à la Municipalité directement, nous n'ayons pas été consultés et entendus par rapport à cet objet d'une importance énorme, mais comme je n'ai pas le droit d'argumenter, je ne le fais pas encore.

Mme la Présidente précise que M. le Syndic a tout à fait raison et qu'elle aurait dû lui passer la parole.

**Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole**

Si je peux me permettre, je sais que ce n'est pas évident de diriger nos débats, mais je ne crois pas que tout le monde a compris sur quoi on votait et qu'est-ce qui était les choix qui étaient opposés les uns aux autres. Ce serait agréable si vous pouviez annoncer à l'avance les différents votes que l'on va faire qu'on puisse bien se positionner et on sait exactement ce qu'on vote, merci.

**Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Moi, il me semble que les intitulés des votes étaient très clairs et de plus, la parole a été plusieurs fois ouverte et n'a jamais été demandée par personne, tant et si bien qu'il me semble que le vote est tout à fait valable. Merci beaucoup.

Mme la Présidente, pour répondre à Mme Colette Lasserre Rouiller, rappelle qu'elle a commencé par préciser qu'elle ouvrirait le débat, qu'elle ferait voter l'entrée en matière, puisqu'il faut le cinquième des votants pour pouvoir ensuite se prononcer sur le renvoi ou pas en Commission. Il y a eu là une majorité de personnes qui ont dit oui, on peut parler du fond, est-ce qu'on renvoie à la Commission ou pas. Le renvoi en Commission a été refusé et elle est donc passée à la 2<sup>ème</sup> partie du vote. Il s'agit d'une motion, elle peut encore être renvoyée à la Municipalité et c'est là qu'il y a eu une majorité. La Présidente ajoute que la prochaine fois, elle sera plus sectorisée. Par contre, ce qui la gêne, c'est que la Municipalité n'a pas eu l'occasion de s'exprimer. Elle demande s'il y a des juristes dans la salle qui pourraient l'aider.

#### **M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole**

Merci Mme la Présidente,

Je ne suis pas juriste, mais à l'article 68, donc c'est le traitement de la proposition de la motion, après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité. Donc, on n'a pas entendu la Municipalité, donc on n'avait encore pas le droit de se prononcer sans avoir entendu la Municipalité. Ce n'est pas un avis de juriste, mais c'est en lisant notre règlement.

#### **Mme la Conseillère Sylvie Krattinger (PS) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On peut proposer un 2<sup>ème</sup> débat. Il peut avoir lieu ce soir si deux tiers des membres de l'Assemblée sont d'accords qu'on recommence et qu'on ouvre la parole. Je propose à Mme la Présidente de repasser au vote en demandant un 2<sup>ème</sup> débat.

#### **M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole**

Il paraît qu'il a été fait appel à la voix du juriste, Mme la Présidente. A voir, la droite les considère comme des pestiférés au point de devoir préciser qu'ils ne le sont pas. Contrairement à Mme Krattinger, je crois qu'il faut aller plus simplement. Effectivement, je donne par contre entièrement raison à M. Delessert. Dès lors que la Municipalité pouvait s'exprimer, que ça doit probablement peut-être avoir une influence sur ce vote et je ne vois pas d'inconvénient à faire dans ce sens-là. Je pense qu'on peut recommencer avec l'avis municipal et sans avoir besoin d'un 2<sup>ème</sup> débat des deux tiers, on s'évitera le risque que quelqu'un aille en nullité devant la Préfète avec cette votation.

Mme la Présidente décide de faire au plus simple et avec du bon sens et demande aux Conseillers qui accepte de reprendre la discussion en donnant la parole à la Municipalité conformément à l'article 68.

**Vote : la reprise de la discussion en donnant la parole à la Municipalité est acceptée à une large majorité**

#### **M. le Syndic Alain Gilliéron (PLR) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En effet, cette motion est d'une importance extrême, parce qu'elle implique un changement fondamental dans la pratique municipale. C'est tout le fonctionnement et l'attribution en effet de certaines subventions, qu'elles soient importantes ou pas, qu'elles soient destinées à du social, du sport, de la culture, etc. et je suis obligé aussi là de le dire, venant de M. Deillon, c'est qu'il y a une suspicion dans cette histoire. On ne sait pas comment on donne les subventions à Prilly, on les donne à la « One Again », comme on dit, je m'excuse du terme. Mais à partir de là, je crois que c'est en fonction de cette importance, il faudrait à tout le moins qu'elle aille en Commission. On ne peut pas décréter qu'il faut un règlement pour chaque attribution de subvention, parce que c'est ça que M. Deillon propose. Toute attribution que ça soit 10, 100, 10000 francs, au fonds de l'aide à l'économie pour une entreprise qui à un moment donné a besoin d'un petit souffle d'air pour permettre de garder la tête hors de l'eau, etc., ça doit correspondre à un règlement pur et dur, il est exclu d'y déroger.

On ne peut pas faire d'exception et là, nous estimons, Mesdames, Messieurs, qu'on va très loin dans la modification du mode de faire actuel qui est tout à fait raisonnable et jusqu'à preuve du contraire à l'heure actuelle, on n'a pas vilipendé l'argent, on a fait ce qu'il fallait pour soutenir ceux qui en avaient besoin à un moment donné, quel que soit leur âge et leur fonction ou leurs actions. J'aimerais que dans votre débat, Mme la Présidente, vous débouchiez dans une nouvelle votation, puisque vous avez accepté et là, on vous sait gré de relancer le débat et nous militons, alors plus que militer, nous allons vraiment dans l'espoir que vous allez renvoyer cette motion. C'est une motion, ce n'est pas un postulat. Si encore M. Deillon avait dit « ça se passe comment, est-ce qu'il n'y a pas une façon de faire différente ? » via un postulat, c'est une motion, elle est contraignante. C'est soit on va dans le sens de M. Deillon jusqu'au bout, de A jusqu'à Z, et dans son développement, soit on fait un rapport complètement contre. Mais, on doit, avant avoir un débat au sein d'une Commission du Conseil pour que nous puissions venir présenter de manière plus importante notre position municipale et que vous preniez une décision en toute connaissance de cause par rapport à la transmission à la Municipalité d'une telle motion. Donc, la Municipalité, vous m'avez compris, souhaite que votre vote final de ce soir soit un renvoi à une Commission. Merci.

#### **M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme d'habitude, le Syndic me prête des intentions et des propos que je n'ai pas. Je suis personnellement tout à fait d'accord avec le renvoi à une Commission, c'est d'ailleurs ce que j'avais souhaité au départ. J'étais un tout petit peu étonné de la tournure du débat et du vote final. Maintenant, ce que vous dit le Syndic n'est pas tout à fait exact. D'une part, en acceptant la motion, elle sera renvoyée à la Municipalité qui fera selon le souhait du motionnaire une proposition de règlement sous forme de préavis qui pourra encore et toujours être discuté, amendé, modifié, refusé. De plus, ce que vous a dit le Syndic n'est pas exact. Par exemple, les subventions qui sont liées à l'aide à l'économie liées à un fonds sont déjà régies par un règlement. C'est exclu de la motion. Les aides spontanées de quelques dizaines de francs tels qu'il le dit sont déjà régies par l'aide sociale communale. Il est effectivement vrai qu'on a un nombre de subventions qui ne sont régies par rien du tout. Ça ce parait être quand même pas tout à fait normal. Il y a des questions d'équité. Quelque part, si on soutient le club de chasseurs de champignons, pourquoi est-ce que le club de chasseurs de mouches en serait exclu. C'est tout à fait des exemples larges comme ça.

Maintenant, il est aussi important que lorsqu'on subventionne certaines activités, on s'assure que l'argent distribué soit utilisé à bon escient et dans le bon but. Si j'ai proposé cette motion, c'est certainement parce que je me suis rendu compte qu'à l'échelon supérieur, à l'Etat, on avait fait une loi, pas juste un règlement local, mais toute une loi pour régir le problème des subventions et moi ça me paraît quand même normal qu'on ait à Prilly une certaine transparence et puis que les subventions en général soient dotées d'un minimum de cadre légal, ce qui peut aussi éviter par exemple M. le Syndic que notre bonne commission des finances revienne régulièrement, chaque année, contester dans le budget les trois subventions auxquelles vous tenez. Si ces trois subventions étaient englobées dans un règlement, ça éviterait effectivement qu'on en rediscute chaque fois et qu'on reparte sur des discussions chroniques. Donc, je vous prie de soutenir le renvoi en Commission, Commission qui pourra certainement déjà se prononcer sur ce qui est souhaitable de trouver dans un règlement et sur la panoplie de ce qu'on attend de la Municipalité. Je vous remercie.

#### **M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Il y a plusieurs éléments. D'abord, un des aspects de cette motion. Si cette motion avait été un postulat, je l'aurais soutenu, parce qu'en effet, c'est nécessaire de se poser de temps en temps des questions sur les objectifs des subventions et des subsides.

Il y a un aspect qui va rendre le travail de la Municipalité complexe, c'est qu'il y a une totale confusion entre les subventions et les subsides. C'est le premier élément. Alors, c'est évident, que les subsides, c'est montrer « x » du doigt qui a reçu CHF 200.- pour son vélo électrique et « y » n'a pas eu l'idée de demander. C'est un exemple typique. Les subventions, c'est intégré dans la gestion générale de la Commune. Il y a des subventions pour le sport, il y a des subventions pour les activités culturelles et une autre série, c'est le premier élément. Et puis, ce qui manque pour moi dans une telle motion, qui aurait dû être un postulat, c'est qu'on se demande quel est le rapport qualité – prix. Ce qu'on dépense par rapport à ce qu'on essaie de souhaiter, la société sportive telle et telle, de la société culturelle telle et telle et c'est vrai que certaines des subventions régulières sont données par tradition et j'aurais trouvé plus intéressant qu'on se demande pourquoi, qu'on discute de temps en temps avec ces sociétés, pas seulement de l'argent dont elles ont besoin, mais de ce qu'elles veulent en faire, psychologiquement dans l'équilibre de la société. On se rapproche du débat qu'on a eu tout à l'heure, d'ailleurs, sur l'intégration de la population.

#### **M. le Conseiller Antoine Reymond (PLR) a la parole**

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Alors, moi je sais ce que qu'on doit dire, à mon avis, on doit refuser et le renvoi en Commission et le renvoi en Municipalité pour la raison suivante. Vous êtes tous des lecteurs assidus de la Commission de gestion et vous avez vu il y a maintenant 18 mois que la Commission de gestion s'est penchée sur cette question et a demandé, ce qui était un énorme travail de la part de l'administration communale, de dresser le tableau entier des aides qui sont apportées sous une forme ou sous une autre. C'est un travail qui nous a été fort utile dans notre débat avec la Municipalité pour savoir où cet argent allait, selon quels critères et nous avons été tous convaincus à la Commission de gestion, donc de manière tout à fait bi partisane, de l'usage tout à fait raisonnable des fonds publics d'abord.

Il y avait un certain nombre de règles, mais que le détail parfois et c'est le détail qui tue, puisqu'on dit que le diable se cache dans les détails, c'est la difficulté de comptabiliser un certain nombre de choses.

Quand un club de football par exemple fait une fête et que la Municipalité accepte que les ouvriers communaux viennent déposer des bancs et les monter, comment allons-nous comptabiliser cela ? Faut-il que cela apparaisse ou non dans un règlement ? Et ainsi de suite. Alors, moi je pense, en tout cas c'était la conviction de la Commission de gestion et donc la vôtre puisque vous avez voté notre rapport. Ma conviction est la suivante. Les choses fonctionnent à mon sens de manière transparente. Vous avez des Commissions, soit des finances, soit de la gestion qui peuvent poser toutes les questions qui sont nécessaires cas échéant à la Municipalité. Ce système est équilibré dans le sens où chacun a droit pour autant que ce soit faisable à une partie d'une subvention sous une forme ou sous une autre, mais ce ne sera pas toujours des sommes d'argent. A partir de ce moment-là, je propose que nous continuions à fonctionner comme ça, que nous refusions de renvoyer ce texte tant à une Commission, qu'à la Municipalité et que les Commissions que je viens de mentionner, le cas échéant, reprennent la question sur tel ou tel point dans les années à venir. Merci de votre attention.

#### **M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mon intervention va dans le même sens que celle de M. Raymond. Je pense que nous avons la loi vaudoise sur l'action sociale, nous avons sur le plan communal la Commission de gestion qui est sur place pour veiller au règlement d'application et la Municipalité en tant qu'autorité exécutive sur le plan communal. C'est la raison pour laquelle nous aussi refusons que cette motion soit renvoyée à une Commission, ainsi qu'à la Municipalité.

#### **M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Très rapidement, pour donner la position des Verts et contrairement à nos 2 préopinants, la majorité du groupe des Verts soutiendra la motion déposée par M. Deillon et son renvoi en Commission.

Mme la Présidente pose la question suivante : « Acceptez-vous que la motion déposée par M. Deillon soit renvoyée à une Commission ? ». C'est à la fois la demande minimale de la Municipalité, celle du postulant, certains d'entre vous soutiennent ce point de vue, d'autres ne le soutiennent pas.

**Vote : l'assemblée refuse le renvoi de la motion en Commission par 16 oui, 42 non et 5 abstentions**

Mme la Présidente passe maintenant à la 2<sup>ème</sup> partie de la question : « Ceux et celles d'entre vous qui acceptez que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité peuvent le faire en levant la main »

**Vote : l'assemblée refuse le renvoi de la motion à la Municipalité par 58 non, 11 oui, et 7 abstentions**

#### **M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Merci Mesdames et Messieurs,

Je regrette un peu et je vous remercie pour l'attention que vous avez prêtée à cette proposition.

Mme la Présidente passe à la suite des motions, postulats et interpellations. Le bureau n'a reçu aucun nouveau texte. Elle demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite déposer une motion, un postulat ou une interpellation.

Ce n'est pas le cas.

### **13. Questions et divers**

#### **M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente, chers collègues,

J'ai une question écrite adressée plutôt au bureau du Conseil. Donc, partant d'une expérience très récente que nous avons vécu par rapport au postulat sur l'intégration et la cohésion sociale et dans les intérêts du Conseil communal, de nous en tant qu'élus, je me permets de poser la question suivante après quelques réflexions :

- Le traitement du postulat 01-2016 a mis en évidence des difficultés de

Je ne sais pas si les employés sont employés de Prilly ou de la Commune de Lausanne, mais le Monsieur qui nous a très bien reçus était gelé, malgré l'habillement adéquat qu'il avait. C'est une boîte à courants d'air, vous êtes à la bise 12 heures par jour là-dedans. J'ai posé la question à ce Monsieur. Est-ce qu'un petit chauffage vous intéresserait ? Alors, il me dit, ce n'est pas une mauvaise idée. Alors voilà, je vous en parle, je ne sais pas à qui en parler, mais n'est-il pas possible de mettre un lampadaire qui chauffe un petit peu cette personne qui est là à l'entrée et qui ne peut pas aller à son bureau chaque fois, parce qu'il doit chaque fois ressortir quand il y a une voiture, mais qu'il puisse juste peut-être se chauffer 2 – 3 secondes, le temps d'aller à près, parce qu'il est là et il nous dit, vous allez à gauche, vous allez à droite, il nous aide bien. Voilà, je ne sais pas, c'est peut-être une question idiote, mais j'ai pensé à ce Monsieur et aux autres employés, s'ils avaient un petit coin pour se chauffer sans retourner à leur bureau, parce qu'au moment où ils sont dans leur cabine, ils doivent ressortir.

### **Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole**

Merci Mme la Présidente,

C'est une question écrite à la Municipalité intitulée : quel bilan de la politique énergétique et climatique de Prilly ?

Messieurs les Conseillers municipaux,  
Madame la Conseillère municipale,

Dans ses communications du 11 octobre 2016, la municipalité de Prilly informe le Conseil communal du réaudit « Cité de l'énergie » en cours. Elle informe également le Conseil qu'elle a validé les principes et les objectifs de sa politique énergétique et climatique 2016-2020, ainsi que de la mise en œuvre du Plan Directeur « Nature en Ville ».

Cette information suscite plusieurs questions, auxquelles nous remercions la Municipalité de bien vouloir répondre :

- Quel est le bilan de la politique énergétique et climatique 2012-2016 de Prilly ? Quels sont les objectifs atteints et quels sont les objectifs en cours de réalisation ou qui n'ont pas été atteints ? Quelles mesures ont effectivement été mises en œuvre dans le cadre de cette politique ?
- Quel est le résultat du réaudit effectué par l'association « Cité de l'énergie » ?
- Quels sont les principaux objectifs et principes de la nouvelle politique énergétique et climatique 2016-2020 ?
- A ce sujet, nous constatons que les informations qui figurent sur le site internet ne sont pas à jour. La Municipalité compte-elle mettre en ligne la nouvelle politique énergétique et climatique 2016-2020 et informer du bilan fait de la politique 2012-2016 ?
- Au sujet du Plan directeur « Nature en Ville », le plan qui figure sur le site Internet nous semble peu compréhensible pour la majorité des Prillérans et des Prilléranes. Serait-il possible de faire figurer sur le site Internet des informations complémentaires permettant à l'internaute de lire le Plan directeur ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Pour le groupe des Vert-e-s ;  
Johanna Monney

### **Mme la Conseillère Nicole Genet (PS) a la parole**

J'ai juste une information à donner. Chaque automne, Pro Senectute et Radix, qui est une association, organisent un séminaire réunissant les divers quartiers solidaires et associations qui en sont issues. Le tout avoisinant une trentaine de groupes dans le canton, dont la moitié sont des associations indépendantes. Cela s'est toujours passé à Pully dans l'ex propriété du Général Guisan. Cette année, Prilly a été à l'honneur avec 3 ateliers, un à Prilly Nord, l'autre au centre et le dernier au Sud avec pour thème principal, le lien.

Une cinquantaine de participants venus de plusieurs communes, certaines avec une association en devenir, d'autres déjà opérationnelles et des collaborateurs et cadres de Pro Senectute avec Mme Bourquin Büchi et M. Gillièron. Journée fort réussie qui a été profitable à tous et toutes et qui a démontré qu'à Prilly et ailleurs les aînés sont mobilisés et heureux de l'être. Les organisateurs, dont les gens de quartiers solidaires à Prilly, ont apprécié l'implication et le vécu des associations prillérans qui ont plaisir à participer à l'organisation de ce séminaire.

### **M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole**

Merci Mme la Présidente,

Je me permets de revenir quelques secondes sur la lettre ouverte qui nous a été adressée pour ajouter 2 remarques. A l'université, j'ai appris que la statistique était la forme la mieux élaborée du mensonge et je ne vais bien sûr traiter personne de menteur, ça ne se fait pas. Il n'empêche que quand on écrit que l'hyper centre de Lausanne a tel taux de densité, on doit préciser que dans l'hyper centre de Lausanne, je ne veux pas faire de la peine aux quelques chrétiens qui sont encore là, dans la densité de l'hyper centre de Lausanne, il y a l'église Saint-François. La densité dans l'église Saint-François est très faible, donc il faut être clair, n'affolons pas les gens avec des chiffres qui apparaissent très bas à l'hyper centre de Lausanne simplement parce que le rapport qu'on utilise n'est pas le même que ce qu'on croit. Donc, la densité dont on parle à Malley n'est pas la folie que certains croient. A part ça, ils peuvent s'y opposer, c'est leur droit le plus strict.

Deuxièmement, à aucun moment en lisant cette lettre, je me suis senti visé, parce que Monsieur le Syndic peut nous dire des tas de choses très mal ou très bien, mais nous sommes des grands garçons et des grandes filles et c'est pas parce que M. le Syndic aurait dit quelque chose de juste ou de faux que je suis convaincu, je cherche d'autres renseignements et notre rôle de Conseillers communaux ce n'est pas de s'arrêter à une phrase ou à une autre, donc j'aimerais rassurer la population, nous ne sommes pas soumis à M. le Syndic quelle que soit l'amitié que j'ai pour lui et quel que soit le fait qu'il y a plus de 30 ans qu'on se connaît. Et dernière petite remarque, il y a des gens qui ne sont pas contents de notre façon de gérer. Je crois que tous les partis ont de la place. Sous peu, nous allons pleurer pour chercher des viennent ensuite que nous n'avons plus et c'est un appel aux quelques personnes ou au grand nombre de personnes qui nous occupent, adressez-vous au parti qui vous convient, ils seront contents de vous accueillir au sein du Conseil dans 3 mois, 6 mois ou à la prochaine vacance. Merci.

### **Mme la Conseillère Monika Deillon (UDC) a la parole**

C'est juste une petite remarque. On a de nouveau changé l'heure d'été, d'hiver. Notre horloge étant toujours à l'heure d'été, ça serait bien si on s'occupe aussi un petit peu de ça. Merci.

Mme la Présidente demande si quelqu'un de la Municipalité veut répondre à la question de Mme Oesch.

**M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole**

Merci Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour répondre à Mme Oesch, alors effectivement, on va regarder avec la déchetterie intercommunale ce qu'on peut faire pour améliorer la situation pour ces employés. Sinon, pour l'horloge aussi, on va s'en occuper au plus vite.

Mme la Présidente demande encore 2 minutes de patience. Le bureau a une réponse à apporter à une question posée par Mme Joly le 10 octobre. Mme Joly demandait que soit mis à disposition des Conseillers les réponses aux interpellations aux questions écrites avant le Conseil. Ceci sera fait dès ce Conseil, transmis par le bureau aux présidents de groupes 6 jours avant la séance concernée, charge aux présidents de groupes de transmettre les réponses à leurs groupes respectifs.

Mme la Présidente lève la séance à 23h17 et remercie les Conseillers pour leur patience.

14 novembre 2016/ATU